



Bouches du Rhône
22, rue Borde 13265 Marseille cedex 8
183, av. du Prado 13265 Marseille cedex 8
3, allée d'Estienne d'Orves 13098 Aix en Provence
Tél. 0491179757 - 0491179717
0491179208 - 0442023663

Compte rendu de l'audience entre l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires, le TPG et les DSF d'Aix et Marseille

Face aux trop nombreuses incertitudes qui entourent la création de la DRFiP des Bouches du Rhône, l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a demandé dès le 31 mars, une audience à MM GATIN, PONS et CANO respectivement TPG, DSF de Marseille et DSF d'Aix.

Celle-ci a eu lieu hier le 4 mai en présence des personnes citées ci-avant accompagnés de Mme GUILLOUET de M DEMASY et de M CESTER.

Il n'était pas possible d'aborder au cours de cette audience tous les sujets qui nous préoccupent et nous inquiètent sous peine de faire durer celle-ci une semaine au moins !

Trois grands thèmes ont été évoqués : le devenir des personnels des trois directions, celui des futurs PRS ainsi que celui des Recettes des Finances.

Nous avons également évoqué les deux sujets "brûlants" du moment, la mise en place des SIP de Marignane et d'Aubagne.

1- Les personnels de direction

A l'issue des HMI et des tournées de services que les représentants de l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ont effectué ces dernières semaines dans ces services, il est ressorti un profond malaise et une inquiétude grandissante.

En effet, à l'approche des mouvements de mutations locaux, il était primordial que ces agents puissent se déterminer en toute connaissance de cause.

Contrairement aux atermoiements du DSF d'AIX, M Pons, qui sera le responsable de la filière transverse (RH, budget, informatique...) de la future DRFiP 13, nous a apporté les précisions suivantes :

Tant que les règles de gestion des personnels des deux ex administrations ne seront pas harmonisées (fin 2011), cette mission restera assurée par les actuels services RH y compris dans l'antenne aixoise.

Cette configuration doit néanmoins recevoir l'aval du préfigurateur (futur numéro 1 de la Direction Régionale des Finances Publiques des BdR).

Le pilotage se fera de Marseille et un "relais" sera présent sur l'antenne d'Aix. Concrètement, rien ne devrait bouger avant l'an prochain où nous connaîtrons le projet définitif d'organisation de la DRFiP 13.

Pour les autres services de direction et durant la période de transition, l'ensemble des missions devrait être "mis à plat" et un nouvel organigramme constitué pour, au final, mettre un agent en face de chaque mission.

Le maintien à résidence pendant cinq ans des agents d'Aix a bien entendu été réaffirmé. Ils devraient donc pouvoir se déterminer en connaissance de cause : choisir entre une autre mission en direction sur la résidence ou suivre leur mission à Marseille, par le biais du prochain mouvement national (janvier 2011).

Lors de son arrivée (prévue probablement pour juillet 2010), le préfigurateur recevra les différentes organisations syndicales et les informera du calendrier de la réforme.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires attirera à nouveau son attention sur le fait que l'échéance d'une DRGFIP pour fin 2010 risque de priver les agents de leur droit à mutation.

En effet, compte tenu du calendrier des mouvements locaux, et sans aucune visibilité sur les futures missions exercées et leur localisation les agents hésitent à déposer leur demande de mutation, voire anticipent leur départ.

M. Pons a alors précisé que l'échéance de 2010 était simplement juridique.

Le maintien des structures existantes et des personnels sera assuré pendant une période au moins de 6 mois, voire d'un an comme dans certains départements.

Cette période dite transitoire devrait permettre aux agents d'orienter leur choix entre un maintien à résidence ou une préservation des missions exercées, en participant ou pas aux prochains mouvements locaux ou nationaux (échéance septembre 2011).

Il est précisé que ces mouvements obéiront encore aux règles traditionnelles de chaque filière.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a soulevé alors le problème de perte de technicité qui pourrait se poser avec la création de la DRFiP.

2- Les Recettes des Finances

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a souhaité alors aborder la question du devenir des RF d'Arles et d'Aix-en-Provence dont la suppression souvent évoquée pourrait s'accélérer avec la création de la DRFiP.

M. Gatin a affirmé que les RF en tant que structure autonome vont subsister.

Cependant, la question de les maintenir territorialement avec d'autres métiers ou d'en faire des structures départementales d'animation sur des missions spécifiques fait l'objet d'une étude de la part de la DGFiP.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires souligne que si le maintien des RF est acquis le personnel de ces structures sera confronté toutefois au même choix cornélien entre le maintien à résidence et la préservation des missions exercées.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a souhaité également que les directions se prononcent explicitement sur le devenir de la mission de Chef de service, exercée actuellement par des inspecteurs, dans le cadre de la DRFiP.

M. Gatin a indiqué que si cette mission sera toujours assurée dans le cadre de la gestion publique (jusqu'au départ bien évidemment des personnes concernées), la situation sera différente concernant la dépense et le pôle fiscal.

S'agissant du service de la dépense, avec la réorganisation de la division et la mise en place de CHORUS, trois services seraient créés :

- un service ordonnateur dirigé par un receveur percepteur ;
- un service CSP qui compte tenu du caractère régional de la mission serait géré par un A+ (probablement IDEP), avec un adjoint inspecteur ;
- et un service facturier dirigé soit par un inspecteur soit par un RP/ TP.

S'agissant des collègues qui rejoindront le pôle fiscal, l'autonomie et la responsabilité dont ils ont pu bénéficier en tant qu'inspecteurs Chefs de service seront remises en cause.

Mais, comme l'a souligné M. Pons, cela ne signifie pas pour autant, bien évidemment, une diminution des missions effectuées qui auront vocation à se diversifier.

3- Les Pôles de Recouvrement Spécialisés (PRS)

Deux PRS seront implantés sur les résidences d'Aix et de Marseille et seront intégrés au Pôle Fiscal de Marseille.

Pour le PRS Marseille, un CTPS est prévu le 10 juin pour une implantation effective au 1er septembre 2010.

Le DSF a renouvelé son engagement de recevoir individuellement chaque agent avant cette date afin que chacun puisse se déterminer en toute connaissance de cause avant les mouvements locaux.

Ce PRS étant un poste comptable à part entière, il faudra tenir compte de nouvelles sujétions (tenue de comptabilité...).

Sur Aix, le PRS sera mis en place le 1er décembre en même temps que les SIP sur le site Estiennes d'Orves.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a exigé de M Cano le même traitement pour les personnels d'Aix que pour ceux de Marseille.

Ce dernier s'y est engagé en précisant que les agents concernés seraient reçus par la direction avant les mouvements locaux et après avoir pris connaissance du rapport de l'IPS portant notamment sur le calibrage des effectifs.

S'agissant de la filière gestion publique, compte tenu de la date de création des PRS (1er septembre sur Marseille et 1er décembre sur Aix), une première CAP devrait se dérouler avant l'été pour les B et C ayant vocation à intégrer cette structure (priorité au personnel des PRC, RF, et personnel de TG, voir appel de candidature), pour un CTP mi-juin. L'appel de candidature sera donc effectuée sur cette période très courte entre fin juin et début juillet.

Mme Guillouet a également indiqué que, conformément aux propositions du groupe de travail PRS, il s'agira d'un recrutement " en escaliers ", c'est-à-dire en fonction de la montée en puissance des PRS.

11 emplois, dont la répartition entre le site d'Aix et celui de Marseille n'a pas été encore déterminée, sont concernés.

4- Questions annexes

- SIP de Marignane

Après la " redécouverte " d'amiante sur les sols de ce site (colle et dallage) et suivant une nouvelle étude effectuée par un organisme spécialisé (la dernière faite par la SOCOTEC datant de 2008 !), l'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a exigé du directeur d'Aix que des mesures urgentes soient prises. La mise en place des SIP étant toutefois prévue le 1er juillet 2010, le principe de précaution impose que ce calendrier soit remis en cause afin que des travaux de désamiantage total soient effectués.

Ce problème doit être traité comme un problème DRFiP et plus comme un problème exclusivement aixois.

La réponse du DSF d'Aix est que les seuls travaux envisagés ne concerneront que des zones non amiantées. Pour le reste (1er étage) le désamiantage se fera au fur et à mesure des travaux si ceux-ci nécessitent le percement ou toute autre intervention sur les sols.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires ne peut se satisfaire d'une telle désinvolture quant la santé des agents est en jeu. Par le biais de ses représentants en CHS et de son Bureau National, ils saisiront la MRU et la DG si la situation devait en rester là.

- SIP Aubagne

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires a dénoncé le cruel manque d'espace qui préside à la mise en place du SIP d'Aubagne.

Aucun des scénarii proposés n'a l'agrément des personnels qui devront travailler et accueillir le public dans les pires conditions.

Une pétition signée par tous les agents du site et de la Trésorerie a été adressée par l'intersyndicale aux différentes directions ce jour.

Nous avons exigé de la direction une extension de construction sur ce site afin de préserver un cadre de vie et des conditions de travail acceptables.

La réponse du DSF est que cette dernière solution coûterait très cher... Ceci est à rapprocher avec certaines dépenses somptuaires et inutiles comme l'accueil à Bercy de centaines d'agents pour assister à un Parini show !

En conclusion, même si nous n'avons pas obtenu toutes les réponses aux interrogations et inquiétudes des personnels de la future DRFiP des BdR, quelques éclaircissements vont permettre à certains camarades d'y voir un peu plus clair pour les mois à venir.

L'Union SNUI-SUD Trésor Solidaires sera toujours à leur coté pour les défendre contre tous les mauvais coups dont cette réforme est porteuse.

Amicalement,

Severine Pacini, Danièle Giraud, Elisabeth Gonzales, Agnès Conte

Damien Perrot, Philippe Piton, Denis Chovet